

42



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le mardi 13 mai 2008**

Deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mardi 13 mai 2008

13 h

Prière.

Le premier ministre remercie les membres du personnel des divers ministères, la Croix-Rouge et tous les gens du Nouveau-Brunswick qui ont aidé de près ou de loin durant la récente inondation de la vallée du fleuve Saint-Jean.

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de Kings-Est, qui doutent de l'opportunité de la construction proposée d'un saumoduc de la mine de Penobsquis au lac Cassidy. (Pétition 19.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Burke :

56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires.*

M. C. LeBlanc donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 22 mai 2008, appuyé par M. Carr, il proposera

Qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, sous toutes ses formes, que détient le gouvernement relativement au voyage d'information en Australie que la ministre Schryer a fait en octobre 2007, y compris le nom de toutes les personnes qui étaient du voyage, les itinéraires liés aux réunions, le nom des personnes avec qui la ministre s'est réunie, les reçus et notes de frais et l'itinéraire complet du voyage, y compris les arrêts additionnels.

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre du jour et d'étudier les affaires émanant de l'opposition jusqu'à 18 h.

Il est unanimement convenu que les affaires émanant de l'opposition soient étudiées dans l'ordre suivant : reprise du débat sur la motion 62, débat sur la motion 72 puis reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 15.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, à la suite de l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques, du ministère de la Justice et de la Consommation et du ministère du procureur général.

Le leader parlementaire du gouvernement ajoute que l'intention du gouvernement est que, le mercredi 14 mai, la deuxième lecture du projet de loi 56 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides.

---

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 62 proposé par l'hon. M. Arseneault, appuyé par l'hon. M. Foran, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 62 soit amendée comme suit :

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick », de « est incertain et que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent à l'exploitation forestière en pâtissent actuellement » ;

par la suppression du cinquième paragraphe du préambule ;

par la substitution, aux deux paragraphes de la résolution, des paragraphes suivants :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de procéder à la publication et à l'examen du rapport du Groupe de travail sur l'approvisionnement en bois et la diversité forestière et à l'élaboration d'une réponse au rapport, comme il a été prévu, de mettre en oeuvre l'initiative d'évaluation des marchés internationaux, d'appuyer des initiatives viables à long terme, de charger divers ministères de poursuivre la collaboration avec les parties prenantes respectives en vue d'élaborer des solutions pour rendre le secteur forestier plus compétitif

« et que l'Assemblée législative demande au Comité du Cabinet sur la foresterie de continuer à jouer un rôle actif quant aux questions qui présentent un défi à l'industrie forestière. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La motion 62 amendée, dont le texte suit, est mise en discussion :

attendu que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick est en état de crise ;

attendu que l'importance et la valeur de l'industrie forestière sont capitales pour le mieux-être de la stabilité économique de la province ;

attendu que 33 des 61 usines du Nouveau-Brunswick ont fermé leurs portes au cours des derniers mois ;

attendu que l'avenir de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick est incertain et que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent à l'exploitation forestière en pâtissent actuellement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de procéder à la publication et à l'examen du rapport du Groupe de travail sur l'approvisionnement en bois et la diversité forestière et à l'élaboration d'une réponse au rapport, comme il a été prévu, de mettre en oeuvre l'initiative d'évaluation des marchés internationaux, d'appuyer des initiatives viables à long terme, de charger divers ministères de poursuivre la collaboration avec les parties prenantes respectives en vue d'élaborer des solutions pour rendre le secteur forestier plus compétitif

et que l'Assemblée législative demande au Comité du Cabinet sur la foresterie de continuer à jouer un rôle actif quant aux questions qui présentent un défi à l'industrie forestière.

La motion 62 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 72, M. Volpé, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit qu'il rendra la province autosuffisante d'ici à l'an 2026 ;

attendu que le gouvernement n'a pas déposé de plan financier à l'appui de son objectif ;

attendu que David Foord et John D. McLaughlin ont déclaré que l'atteinte de l'objectif du gouvernement suppose qu'aucun paiement de péréquation ne sera reçu en 2026 ;

attendu que les paiements de péréquation pour l'année financière 2008-2009, en pourcentage des recettes provinciales globales, ont affiché une augmentation plutôt qu'une diminution par rapport à ceux de l'année financière 2007-2008 ;

attendu que MM. Foord et McLaughlin ont écrit en 2007 que, pour que le Nouveau-Brunswick atteigne l'objectif visé, nous devons enregistrer, au cours des 20 prochaines années, des augmentations annuelles moyennes du PIB réel supérieures de 1,5 point à la moyenne canadienne ;

attendu que la Banque du Canada a prévu que le ralentissement économique aux États-Unis aura des répercussions directes sur l'économie canadienne ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de déposer des prévisions financières à long terme qui appuieront son objectif d'autosuffisance d'ici à 2026.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, l'hon. V. Boudreau, appuyé par le premier ministre, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 72 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par l'insertion, après « plan financier », de « à long terme » et, après « objectif », de « , étant donné que les prévisions financières à long terme ne sont pas pratiques » ;

après le dernier paragraphe du préambule, par l'insertion de ce qui suit :  
« attendu que Terre-Neuve-et-Labrador a montré que le cheminement vers l'autosuffisance est possible ;

« attendu que le gouvernement a fixé des objectifs utiles pour mesurer les progrès vers l'autosuffisance ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « gouvernement », de « de continuer à fixer des objectifs qui aideront les gens du Nouveau-Brunswick à mesurer les progrès vers l'autosuffisance. »

Le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La motion 72 amendée, dont le texte suit, est mise en discussion :

attendu que le gouvernement a dit qu'il rendra la province autosuffisante d'ici à l'an 2026 ;

attendu que le gouvernement n'a pas déposé de plan financier à long terme à l'appui de son objectif, étant donné que les prévisions financières à long terme ne sont pas pratiques ;

attendu que David Foord et John D. McLaughlin ont déclaré que l'atteinte de l'objectif du gouvernement suppose qu'aucun paiement de péréquation ne sera reçu en 2026 ;

attendu que les paiements de péréquation pour l'année financière 2008-2009, en pourcentage des recettes provinciales globales, ont affiché une augmentation plutôt qu'une diminution par rapport à ceux de l'année financière 2007-2008 ;

attendu que MM. Foord et McLaughlin ont écrit en 2007 que, pour que le Nouveau-Brunswick atteigne l'objectif visé, nous devons enregistrer, au cours des 20 prochaines années, des augmentations annuelles moyennes du PIB réel supérieures de 1,5 point à la moyenne canadienne ;

attendu que la Banque du Canada a prévu que le ralentissement économique aux États-Unis aura des répercussions directes sur l'économie canadienne ;

attendu que Terre-Neuve-et-Labrador a montré que le cheminement vers l'autosuffisance est possible ;

attendu que le gouvernement a fixé des objectifs utiles pour mesurer les progrès vers l'autosuffisance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de continuer à fixer des objectifs qui aideront les gens du Nouveau-Brunswick à mesurer les progrès vers l'autosuffisance.

La motion 72 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire et de suspendre la séance de 18 h à 19 h 30.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h 30. Le président de la Chambre est au fauteuil.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2008-2009  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION ÉNERGÉTIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration .....	1 059 000
Programmes sur l'efficacité énergétique .....	11 629 000
Moins : crédits législatifs .....	0
Votés .....	12 688 000

PRÊTS ET AVANCES

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION ÉNERGÉTIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Prêts pour les améliorations énergétiques .....	13 400 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 22 h 3.